écodis éditeur d'éco-produits
Z.A. Kerboulard
Saint-Nolff • 56 250 • France
+33 (0) 2 97 48 40 59 • www.ecodis.info

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement REACH (CE) n°1907/2006 tel que modifiée par le Règlement (UE) 2020/878
Date de création : 11/02/2021
Date de révision : 03/06/2025
Version : e

Bicarbonate de soude

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de la substance : Bicarbonate de soude.

Désignation commerciale : **Anaé® :**
AE034. Bicarbonate de soude cosmétique 500g tube
Ah!Table!® :
AH900/AHEU900. Bicarbonate de soude alimentaire 500g tube
VRAH300. Bicarbonate de soude alimentaire vrac 10kg
La droguerie écologique® :
DO001/DOEU001. Bicarbonate de soude 2,5kg sac
DO002/DOEU0002. Bicarbonate de soude 1kg sac
DO004. Bicarbonate de soude 500g sac
DO906. Bicarbonate de poche 100g tube
VRDO201. Bicarbonate de soude technique vrac 10kg
Gamme PRO :
PRO201. Bicarbonate de soude technique 10kg
PRO220. Bicarbonate de soude technique UCG 1200kg
PRO221. Bicarbonate de soude technique 1200kg
PRO241. Bicarbonate de soude cosmétique 25kg
PRO300. Bicarbonate de soude alimentaire 10kg
PRO302. Bicarbonate de soude alimentaire 12000kg

N° CAS : 144-55-8

N° CE : 205-633-8

N° REACH : 01-2119457606-32-0011

Formule moléculaire : $NaHCO_3$

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

En fonction des grades : Verrerie, métallurgie, papeterie, tannerie, industries chimiques, correcteur de pH…
Détergence
Nutrition humaine ou animale
Hémodialyse, excipients dans le domaine pharmaceutique, cosmétiques

Utilisations contre indiquées : Aucune donnée disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Nom : Écodis
Rue : ZA de Kerboulard
Code postal/Ville : 56250 Saint Nolff
Pays : France:
Téléphone : +33 (0)2 97 48 40 59
Site web : www.ecodis.info
Email : commercial@ecodis.info

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France :
+ 33 (0)1 45 42 59 59.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Identification des dangers : Ce mélange n' est pas classé comme dangereux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Ce mélange n' est pas classé comme dangereux.

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.
Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ce mélange ne contient pas de substances présentant un risque pour la santé ou l'environnement au sens du Règlement (CE) n ° 1272/2008, affecté à une limite d'exposition communautaire au travail, classé comme PBT/vPvB ou inclus dans la Liste des candidats.
Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.
La substance ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table.

Remarque

Pas de données disponibles

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux :

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

En cas d'inhalation :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
Fournir de l'air frais.

Après contact avec la peau :

Laver avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.
Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

En cas d'ingestion :

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche (sauf si grade alimentaire).
NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.
Poudre d'extinction.
Dioxyde de carbone (CO_2).
Sable.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.
Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.
Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.
Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.
Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.
Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.
Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

Elimination des déchets : voir la section 13.
Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
Retirer les vêtements souillés ou contaminés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à une limite d'exposition professionnelle.

Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

Remarque :

Pas de données disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Voir la section 7. Aucune mesure supplémentaire nécessaire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle : Pas de données disponibles

Protection des yeux et du visage	:	Protection oculaire appropriée : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
Protection de la peau	:	Protection des mains : Type de gants appropriés : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire. Protection du corps : Vêtement de protection approprié : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
Protection respiratoire	:	Appareil de protection respiratoire : Aucune donnée disponible.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	:	Solid
Couleur	:	Blanc
Odeur	:	Inodore
pH	:	8 (pH en solution : 50g/l)
Point de fusion/point de congélation	:	270°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Pas de données disponibles
Point d'éclair	:	Pas de données disponibles
Inflammabilité	:	Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	:	Pas de données disponibles
Pression de vapeur	:	Pas de données disponibles
Densité de vapeur	:	2,1- 2,23 g/l (20°C) (pH =8,4)
Densité relative	:	Pas de données disponibles
Solubilité(s)	:	Soluble dans l'eau Eau : 93,4 g/l (20°C) (pH = 8,4) Solvant organique : insoluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	:	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité	:	Pas de données disponibles
Température de décomposition	:	≥ 50°C
Viscosité cinématique	:	Pas de données disponibles
Solubilité dans d'autres solvants	:	Pas de données disponibles
Caractéristiques des particules	:	Pas de données disponibles

9.2. Autres informations de sécurité

Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles

Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données disponibles

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

10.4. Conditions à éviter

Humidité. Températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

Fluor. Acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë :

Le produit n'est pas classé.

Toxicité aiguë par voie cutanée :

Le produit n'est pas classé.

Toxicité aiguë par inhalation :

Le produit n'est pas classé.

Hydrogénocarbonate de sodium (144-55-8)

DL50 orale rat	:	> 400 mg/kg (EPA-FIFRA 40 CFR 160)
CL50 inhalation rat	:	> 4,74 mg/l/4h (EPA OTS 798.1150)

Corrosion/irritation cutanée :

Le produit n'est pas classé.

Hydrogénocarbonate de sodium (144-55-8)

Informations complémentaires	:	Méthode OCDE 404

Lésions oculaires graves/irritation :

Le produit n'est pas classé.

Hydrogénocarbonate de sodium (144-55-8)

Informations complémentaires	:	Méthode OCDE 404

Sensibilisation de la peau :

Le produit n'est pas classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :

Le produit n'est pas classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :

Le produit n'est pas classé.

Cancérogenicité :

Le produit n'est pas classé.

Toxicité pour la reproduction :

Le produit n'est pas classé.

Mutagénicité des cellules germinales :

Le produit n'est pas classé.

Sensibilisation des voies respiratoires :

Le produit n'est pas classé.

Informations complémentaires :

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :

Hydrogénocarbonate de sodium (144-55-8)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	:	596 mg/kg de poids corporel/jour. Toxicité pour le dévéloppement

Danger par aspiration :

Hydrogénocarbonate de sodium (144-55-8)

Viscosité, cinématique : Non applicable

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien :

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Hydrogénocarbonate de sodium (144-55-8)

CL50 poisson : 7100 mg/l/96h (Lepomis macrochirus)

CE50 Daphine : 4100 mg/l/48 h (Daphnia magna)

NOEC (chronique) > 576 mg/l/ 21 jours (Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Non applicable (substance organique)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non applicable (substance organique)

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable (substance organique)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages :

Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets :

Élimination appropriée/Produit :

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Élimination appropriée/Emballage :

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.
Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.
Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Remarque :

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas dangereux selon les réglementations de transport applicables.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé.

14.4. Groupe d'emballage

Non réglementé.

14.5. Dangers pour l'environnement

Non réglementé.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non réglementé.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.
Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise.
Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Indication des changements

Mise à jour de la FDS selon le règlement (UE) 2020/878.

Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.
IATA : International Air Transport Association.
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.
DPD : Directive Préparation Dangereuses.
N° ONU: Numéro des Nations Unies.
N° EC : Numéro Commission européenne.
ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.
ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.
CLP: Classification, étiquetage et emballage.
VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.
Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes.Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues.Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1.Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.